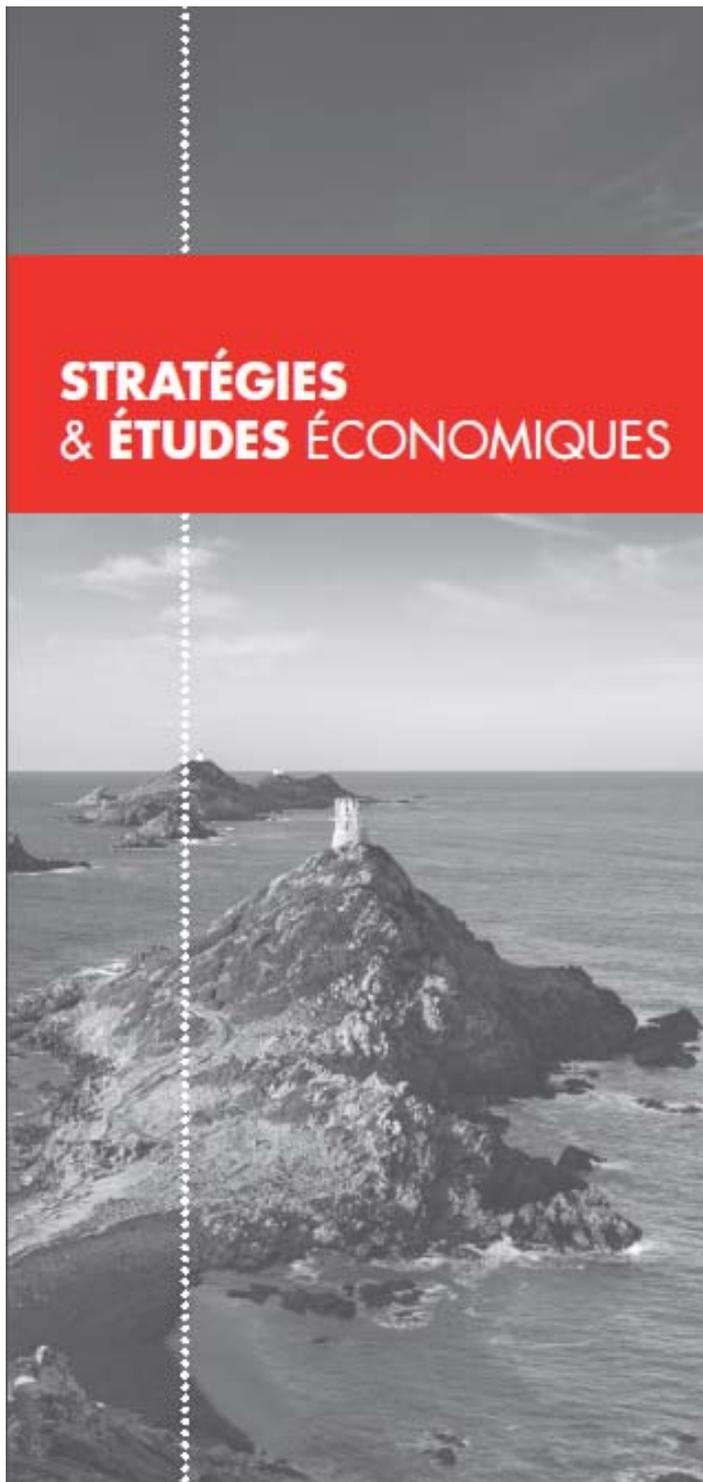


LA LETTRE ÉCO

SAMEDI 27 MAI 2017



SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°233

Le Coin des Épargnants

- Le tableau économique et financier
- États-Unis, mieux que prévu
- Pétrole, une reconduction attendue

C'est déjà hier

- Chômage, l'inversion de la courbe, c'est maintenant ?
- Un G7 en rodage en Sicile

Le Coin de la Conjoncture

- Zone euro, de la concurrence à la coopération, une marche à franchir
- Pétrole, demain est un autre monde
- La productivité en danger

Le Coin des Tendances

- La croissance, une grande inconnue
- La fin des pièces et des billets, c'est pour demain
- La France, pays du camping

Le Coin du Graphique

- Entre la perception et la réalité des prix, il peut y avoir un monde

Le Coin de l'Agenda économique et financier

Le Coin des Statistiques

LE COIN DES ÉPARGNANTS

LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	RESULTATS 26 MAI 2017	ÉVOLUTION SUR 5 JOURS	RESULTATS 31 DECEMBRE 2016
CAC 40	5 336,64	+0,23 %	4 862,31
Dow Jones	21 080,28	+1,32 %	19 762,60
Nasdaq	6 210,19	-+2,08 %	5 383,12
Dax Allemand	12 602,18	-0,29 %	11 481,06
Footsie	7 547,63	+1,03 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 579,02	-0,22 %	3 290,52
Nikkei 225	19 686,84	+0,49 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,761 %	-0,047 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,332 %	-0,041 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,248 %	+0,001 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,1170	-0,33 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (20 heures)	1 265,500	+0,80 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	51,910	-3,44 %	56,620

États-Unis, mieux que prévu

Les résultats économiques des États-Unis sont toujours en dent de scie. Ainsi un recul de plus de 11 % au mois d'avril des ventes de maisons neuves a été enregistré (569 000 contre 642 000 en mars). Les experts escomptaient 621 000 ventes. Les ventes de maisons existantes ont également connu une contraction, -2,3 % en avril. En revanche, la statistique révisée de la croissance américaine du premier trimestre a pesé, vendredi 26 mai, positivement sur les cours de bourse. La croissance annualisée du PIB, au premier trimestre, a été portée de 0,7 % à 1,2 %, un chiffre supérieur aux anticipations

des économistes (+ 0,9 %). L'activité a profité de dépenses de consommation et des investissements plus élevés qu'initialement annoncé.

Pétrole, une reconduction attendue

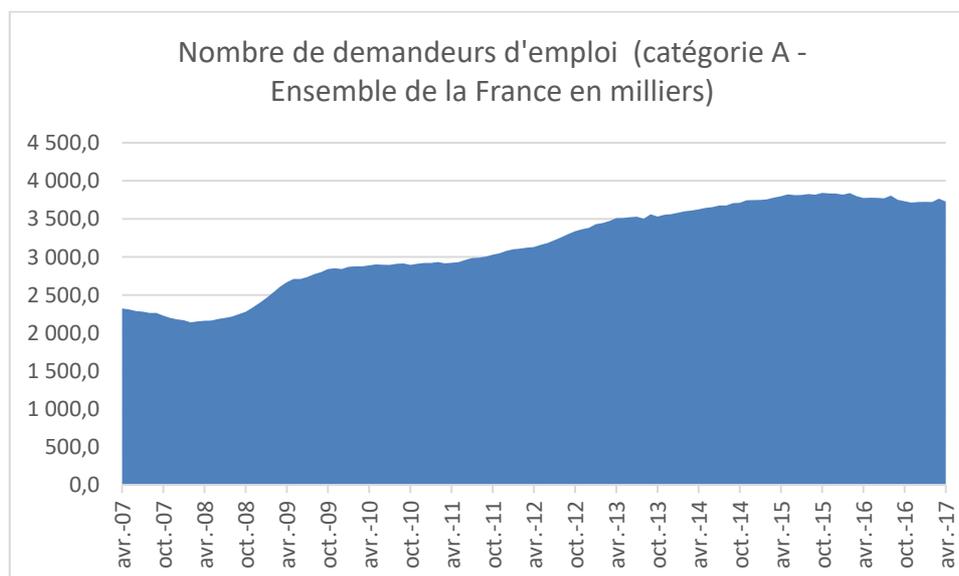
La reconduction pour 9 mois de l'accord de la régulation de l'offre de pétrole, signé par l'OPEP et par plusieurs autres pays producteurs dont la Russie à la fin de l'année dernière, n'a pas entraîné une remontée des cours. Cette prolongation avait été anticipée. Les investisseurs ont été déçus par le manque d'éléments nouveaux permettant une véritable maîtrise du marché au moment où la production américaine de pétrole de schiste remonte (voir infra). Dans ces conditions, le prix du baril a réussi tout juste à se maintenir au-dessus de la barre des 50 dollars.

C'EST DÉJÀ HIER

France, l'inversion de la courbe, c'est maintenant ?

François Hollande a conclu son quinquennat par un résultat positif en ce qui concerne l'emploi. Pour la France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a diminué de 36 300 soit 1 % au mois d'avril. Sur un an, une baisse de 1,3 % est enregistrée, mais sur les trois derniers mois, c'est une hausse de 0,1 % qui est constatée. En prenant en compte toutes les catégories A, B, C, ce nombre progresse de 0,6 % sur un mois, de 0,9 % sur trois mois et de 2,3 % sur un an.

En France (y compris les départements et régions d'outre-mer), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 727 600 pour la catégorie A. En avril, une baisse de 1 % a été enregistrée. Si sur trois mois, une augmentation de 0,1 % a été constatée, sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi a reculé de 1,2 %. Pour les catégories A, B, C, ce nombre s'établit à 5 836 100. Sur trois mois, il augmente de 0,8 % (+0,5 % sur un mois et +2,2 % sur un an).



D'avril 2012 à avril 2017, sur l'ensemble de la France, le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 3 130 200 à 3 727 600, soit une hausse de 597 400. Pour la France métropolitaine, la hausse a été de 567 900. Cette progression s'est déroulée au début du quinquennat au moment où la croissance était étale et où les prélèvements obligatoires ont été fortement augmentés. À partir de 2014, les pouvoirs publics ont tout à la fois amplifié la politique de traitement social en augmentant sensiblement le nombre de contrats aidés et repris une politique de réduction du coût du travail. Si cette politique n'a pas réussi à retourner la courbe du chômage, elle l'a stabilisé. En consacrant deux points de PIB au soutien à l'emploi de plus que la moyenne européenne, la France obtient un piètre résultat en la matière. L'action sur l'offre exige du temps et donc de la persévérance. Par ailleurs, la politique sur les baisses de charges sociales a été ciblée sur les bas salaires freinant la montée en gamme de l'économie française. Cette politique repose sur un dogme en vertu duquel les aides à l'emploi sont les plus efficaces sur les emplois à faible qualification. Si statistiquement, à court terme, cela peut se vérifier, à long terme, il en va tout autrement. La France a un problème de compétitivité produit et non de sa force de travail. La politique d'allègement de charges spéciales conduit à une mauvaise spécialisation et à une désindustrialisation au profit de services utilisant une main d'œuvre faiblement rémunérée.

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi s'inscrit dans le mouvement de recul du taux de chômage constaté au premier trimestre 2017 (-0,4 point, à 9,6 % de la population active). Depuis le milieu de l'année 2015, le taux de chômage a baissé d'un point ce qui lui permet de repasser franchement sous la barre des 10 %. Il est au plus bas depuis cinq ans. Une telle diminution est rare en France. Il faut remonter à la période 99/2000 ou à celle 2006/2007 pour retrouver des contractions comparables. À l'époque, le taux de croissance était vigoureux ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La baisse de 2016/2017 est imputable à une moindre progression de la population active du fait du vieillissement et du retrait d'un certain nombre de personnes en âge de travailler. Le taux de chômage de longue durée n'a diminué que de 0,1 point sur le trimestre et de 0,2 point sur un an (à 4,1% de la population active) ; le sous-emploi est stable (à 6,2 % des personnes en emploi) ; le halo autour du chômage demeure très important.

Un G7 en rodage en Sicile

La moitié des dirigeants du G7 qui se tenait en Sicile, ce week-end, en étaient à leur première participation. Plusieurs des dirigeants présents avaient des sujets de préoccupation variée pas toujours en lien avec l'ordre du jour du sommet : Donald Trump empêtré dans ses relations avec la Russie, Theresa May devant gérer l'épineux dossier du Brexit, Emmanuel Macron à la recherche de sa majorité parlementaire et l'Italien Paolo Gentiloni qui devra faire face à ces élections législatives délicates en fin d'année. De son côté, Angela Merkel participait à son 12^e sommet. Ce dernier a été avant tout un lieu de prises de contacts à haut niveau. Désormais, c'est plutôt le G20 (le prochain se tiendra à Hambourg au mois de septembre) auquel participent les principaux pays émergents – qui donne le « La » de la coopération diplomatique et économique. Le G7 est avant tout le forum des puissances occidentales d'autant plus que la Russie depuis l'affaire de la Crimée en a été bannie.

Figuraient à l'ordre du jour de ce sommet deux thèmes potentiellement contrariants pour le nouveau Président américain, l'environnement avec les suites à donner à l'accord de Paris et le commerce international. Or, Donald Trump devrait dans les prochaines

semaines indiquer si les États-Unis se désengagent ou pas de l'accord de Paris. En matière de commerce international, après avoir tenu des propos très protectionnistes, le Président américain semble être plus accommodant même si l'aggravation du déficit de la balance commerciale pourrait entraîner des rétorsions au niveau des échanges.

Afin d'encourager les États à poursuivre leurs efforts en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'OCDE a publié une note soulignant que ces derniers auraient un impact positif sur la croissance. Ils permettraient une hausse du PIB des pays du G20 de 1 % d'ici 2021 et 2,8 % d'ici 2050.

Après plusieurs années de stagnation, le commerce international renoue avec la croissance, mais le maintien de forts déséquilibres commerciaux continue de générer de forts sentiments protectionnistes. Face à l'Allemagne et aux tenants du libre-échange, Paris et Washington partagent certaines positions comme le besoin de réciprocité des accords commerciaux, la possibilité de prendre des mesures anti-dumping pour protéger leurs secteurs économiques touchés par une concurrence déloyale mais, les deux États divergent sur les solutions. Washington est partisan de prendre des mesures bilatérales quand Paris privilégie les accords multilatéraux négociés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Zone euro, de la concurrence à la coopération, une marche à franchir

Nul ne s'enquiert en France du déficit commercial de la Corse ou de la région la Nouvelle Aquitaine vis-à-vis de l'Île-de-France ? L'équilibre des comptes s'effectue grâce aux transferts financiers réalisés quotidiennement. Ces transferts prennent la forme de dotations publiques ou de prestations sociales. Par ailleurs, grâce à un espace financier commun, de l'épargne en provenance des régions excédentaires s'investit dans les régions déficitaires. Au sein de la zone euro, il n'y a pas d'outils de gestion quotidienne des déséquilibres. La zone euro ne fonctionne pas sur le mode coopératif mais sur le mode de la concurrence. Les dispositifs de solidarité existent non pas au sein de la zone euro mais au sein de l'Union européenne. Le budget européen affecte via le Fonds de Développement Régional des sommes au profit des régions en retard économiquement ou des régions devant faire face à des contraintes particulières (régions ultrapériphériques).

L'édification de l'euro a reposé sur un tout autre système. Les États se doivent, pour adhérer à la monnaie commune, de respecter certains critères, inflation, déficits, dettes, indépendance de la banque centrale. Par ailleurs, ils doivent, autant que possible, rester vertueux après leur adhésion. En cas de choc économique, le retour à l'équilibre s'effectue de manière interne en agissant sur les coûts, la fiscalité, les dépenses publiques. L'intervention des autres États membres n'est pas prévue sauf événement extraordinaire. Le Mécanisme Européen de Stabilité Financière n'a été créé qu'après la crise de la dette grecque. Il n'intervient que sous la forme de prêts et sous conditions. Le mode de règlement des problèmes économiques au sein de la zone euro est la concurrence. C'est ainsi que l'Espagne et l'Irlande ont réussi à endiguer leur crise au prix de fortes baisses de leurs coûts de production. L'Allemagne avait fait de même entre

2000 et 2007. La France mène depuis 2014 une politique d'abaissement des charges sociales que le nouveau Président de la République devrait poursuivre.

De nombreux économistes et hommes politiques de la zone euro se prononcent en faveur de la mise en place de politiques économiques coopératives dans la zone euro. Ce mode coopératif reposerait sur la création d'un Ministère des Finances et d'un budget de la zone euro, avec des ressources fiscales propres et avec éventuellement une dette fédérale de la zone euro. Il pourrait également être imaginé que des prestations sociales soient communautarisées. Cela pourrait concerner l'indemnisation du chômage.

Une telle avancée fédérale entraînerait des transferts de charges au sein de la zone euro. Ainsi, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande pourraient voir leur contribution au budget européen augmenter quand la Grèce, le Portugal, l'Espagne et l'Italie pourraient être bénéficiaires. Les taux d'intérêt pratiqués sur la dette pourraient augmenter pour l'Allemagne quand ceux de la dette grecque baisseraient. Pour la France, la contribution au budget européen serait en légère augmentation accompagnée ; les taux d'intérêt pratiqués sur la dette publique seraient en légère augmentation.

La création d'un budget commun avec des investissements publics financés en commun rétablirait la circulation des capitaux entre les pays de la zone euro. L'épargne des pays excédentaires sur le plan de la balance des paiements courants serait affectée au financement d'investissements qui pourraient se situer dans des pays en difficulté. Aujourd'hui, depuis la crise de la zone euro de 2011-2013, les pays périphériques de la zone euro n'ont plus accès à l'épargne des pays ayant de tels excédents extérieurs.

La zone euro n'est pas en soi une institution européenne. Tous les États membres de l'Union européenne sont censés intégrer la zone euro et utiliser la monnaie commune. Certes, le Royaume-Uni et le Danemark ont obtenu une dérogation à ce principe. De même, plusieurs États qui respectent les critères de Maastricht ont reporté leur adhésion. Il s'agit en particulier de la République tchèque et de la Pologne. De ce fait, l'idée d'une institutionnalisation de la zone euro avance. Doit-elle s'accompagner d'une montée en puissance du fédéralisme ? L'Allemagne était assez hostile à une communautarisation de peur d'être amenée à payer pour les autres. La France si elle soutenait le principe pour obtenir le soutien des États du Sud de l'Europe était, dans les faits, assez hostile. En effet, le fédéralisme était pour nos représentants tout à la fois synonyme de surcoûts budgétaires et financiers et d'une perte de pouvoir. Toute avancée fédérale pose le problème de la gouvernance. L'Allemagne qui est la première puissance économique et celle qui aurait le plus à perdre d'une mise en commun de moyens budgétaires et fiscaux ne pourrait que revendiquer une place de choix dans la direction des instances fédérales ce qui pourrait générer chez ses partenaires une certaine méfiance voire défiance. Ainsi se reposerait le dilemme, de « l'Europe allemande ou de l'Allemagne européenne »

Le gouvernement allemand a besoin de retisser des liens au sein de l'Union. Il s'est retrouvé isolé sur la question des migrants du fait de la position de la France et des pays d'Europe centrale. La montée des votes anti-européens aux Pays-Bas, en France, en Italie mais aussi en Allemagne, a souligné qu'il avait besoin de modifier les discours et les politiques pour éviter une explosion de l'Union. L'Allemagne a conscience qu'économiquement elle dépend des autres États européens. Par ailleurs, elle n'entend pas jouer un rôle de puissance internationale au regard de son passé. La Seconde

Guerre mondiale et la division du pays durant 44 ans ont laissé des traces. Pour le moment indélébiles. Le Brexit modifie, au-delà du départ des Britanniques, les lignes de force. L'Allemagne hésite toujours entre l'Europe libérale et l'Europe sociale-démocrate. Forte de son excédent commercial, elle a, ces dernières années, défendu l'idée d'une Europe réduite aux acquêts. Dans les prochaines années, l'Europe continent, plus coopérative pourrait être de retour. Angela Merkel n'est pas une Européenne de formation. Elle a été formée à l'école soviétique de l'autre côté du Rideau de Fer. Elle n'a découvert l'Europe, ses arcades, ses chausse-trappes qu'en 1989 à la chute du mur. Elle a laissé à Wolfgang Schäuble le rôle de premier plan et celui du défenseur des grands équilibres, sachant que son Ministre des Finances est malgré tout un « europhile ». Il est possible qu'une inflexion intervienne après les élections au Bundestag programmées le 24 septembre prochain afin d'éviter un délitement préjudiciable de l'Union. Si la Chancelière accède à un 4^e mandat consécutif, elle voudra certainement achever sa carrière politique en leader européen, si le SPD remporte l'élection, la politique économique de l'Allemagne ne sera pas réellement modifiée, d'autant plus que ce parti devra constituer une coalition mais une inflexion en faveur de l'Europe est probable au regard des prises de position de Martin Schulz.

Pétrole, demain est autre monde

Le sommet de l'OPEP qui s'est tenu à Vienne, le 25 mai dernier, a, sans surprise, abouti à une prolongation de neuf mois de l'accord de novembre 2016. À court terme, cette simple prorogation est jugée insuffisante pour peser à la hausse sur les cours du pétrole. Néanmoins, contre toute attente, l'Iran pourrait accepter de signer cet accord ce qui en renforcerait la portée.

Par-delà les négociations de cet accord, le pétrole a connu, en ce début de mois de mai, un petit accès de faiblesse, à 48 dollars le baril qui traduit bien les doutes des investisseurs sur l'évolution du marché. Les experts se divisent en trois blocs, le premier considère qu'un choc est inévitable à moyen terme en raison du sous-investissement, le deuxième parie pour une augmentation progressive des cours de 50 à 60/70 dollars quand le troisième penche en faveur d'une longue période de stagnation du fait de la montée en puissance des pétroles alternatifs.

La baisse des cours enregistrée de mi-avril à mi-mai est imputable à une augmentation, ces derniers mois, rapide de la production américaine, de non dégonflement des stocks dans un contexte de reprise modérée de la demande.

Contrairement aux souhaits et aux prévisions des Saoudiens, les producteurs américains ont plutôt bien résisté à la chute des cours. Il avait été un peu rapidement admis que le prix d'équilibre de production du pétrole de schiste se situait à au moins 60 dollars le baril ; or il apparaît qu'il pourrait, pour de nombreux gisements, être en-deçà de ce niveau. Par ailleurs, de nombreux petits producteurs ont fait l'objet de rachats de la part de compagnies plus importantes permettant des rendements d'échelle. Les nouveaux gisements sont d'une gestion assez souple. La production s'adapte très rapidement à la demande et aux variations de prix. Les gisements peuvent être ouverts rapidement, ce qui contribue à peser sur les prix. Selon une synthèse effectuée par Bloomberg, la production de brut pourrait avoir ainsi progressé de 1,4 million de barils par jour (Mb/j) en 2017, soit l'équivalent des efforts consentis par les partis ayant ratifié l'accord de l'OPEP.

Le cabinet Rystad et AlphaValue estime de son côté l'augmentation de production à 1 Mb/j, quand JP Morgan l'estime à 800 000 b/j.

L'investissement qui était en fort recul depuis 2014 est reparti à la hausse. Ainsi, selon certaines études, 100 milliards de dollars devraient être, en 2017, investis dans le pétrole de schiste aux États-Unis. Le nombre de plates-formes de forage actives dans le pétrole, qui était passé de 1609 en octobre 2014 à 81 en mai 2016, est depuis remonté à 720. Par ailleurs, la productivité des puits augmente d'année en année. De janvier 2014 à janvier 2017, la productivité aurait triplé. Les puits de pétrole de schiste seraient rentables avec un baril à 35 dollars contre 60 dollars, il y a peu. Certains imaginent que la production de pétrole de schiste pourrait doubler d'ici cinq ans passant de 4,5 à 9 Mb/j.

L'accord de régulation, un effort payant mais pour combien de temps

En 2016, l'Arabie Saoudite constatant l'échec de sa bataille tarifaire pour reprendre en main le marché pétrolier a accepté la mise en place d'un accord de réduction de l'offre. Au mois de novembre 2016, l'OPEP s'était ainsi engagée à baisser sa production de 1,2 million de barils par jour (Mb/j). L'organisation a été rejointe, en décembre dernier, par des pays non-OPEP comme la Russie qui ont accepté de réduire leur production de 600.000 b/j. L'écart entre offre et demande de pétrole qui avait atteint, en 2014, deux millions de barils jours s'est réduit pour descendre en-dessous d'un million. Au premier trimestre 2017, il se serait même contracté à 300 000 barils jour. L'accord a réussi à replacer le prix du baril au-dessus de 55 dollars mais l'équilibre est très précaire comme l'ont prouvé les événements du début de mois de mai.

Les acteurs du marché pétrolier doutent du respect scrupuleux de l'accord. Plusieurs parties prenantes à cet accord sont susceptibles de jouer double jeu. Ainsi, la Russie a accepté une diminution de 300 000 barils/jour mais celle-ci est intervenue après que la production ait atteint un pic historique, l'effort est donc tout relatif. L'Iran, la Lybie et le Nigéria bénéficient de clauses favorables leur permettant d'échapper aux mesures coercitives. L'Irak a décidé d'intégrer l'accord mais pourrait aussi être tenté de ne pas le respecter scrupuleusement. Toute augmentation incite ces pays producteurs à en profiter en accroissant leurs ventes afin d'enregistrer des recettes supplémentaires.

La demande fera le prix du pétrole

Le pétrole est aujourd'hui bon marché car l'offre est pléthorique. Pour autant, une des clefs du prix du pétrole repose sur l'évolution de la demande. Cette dernière est censée selon les experts de l'Agence Internationale de l'Énergie augmenter de 1,3 million de barils/jour. Une prolongation des quotas permet de rééquilibrer totalement le marché et de commencer à réduire les stocks qui ont atteint des niveaux historiques. Ils pourraient revenir à la fin de l'année à leur niveau moyen de longue période.

Quels sont les facteurs pouvant contrecarrer l'augmentation du prix du pétrole ? La moindre croissance de l'économie mondiale et en particulier des pays émergents peut évidemment influencer le cours de la demande de pétrole. Néanmoins, le développement de l'Afrique et l'augmentation du nombre de voitures devraient peser positivement sur la demande. A contrario, le vieillissement de la population mondiale jouera en défaveur de la consommation d'énergie. En effet, une population âgée achète plus de services et moins de biens d'équipement. Elle se déplace, par ailleurs, moins. L'autre point

d'interrogation concerne la capacité des pays signataires de la COP21 de respecter leurs engagements de réduction des gaz à effet de serre. Pour éviter un dérapage de la température au-delà des deux degrés entérinés, une substitution d'énergies décarbonées aux énergies fossiles est nécessaire. Mais, le faible prix du baril du pétrole ralentit le développement des énergies dites renouvelables. Il encourage même par ricochet la consommation des sources d'énergie les plus polluantes comme le charbon ou le lignite. Il retarde la restructuration du paysage énergétique et dissuade la mise en œuvre de programmes d'économies.

Pour le moment, peu d'acteurs anticipent un réel rebond du prix du pétrole ce qui pourrait conduire par erreur d'anticipation à un choc très violent à moyen terme. Cette mauvaise appréciation du risque de remontée du cours du baril entraîne des erreurs d'anticipation sur les prix et sur les taux d'intérêt.

Les tenants de la thèse de la hausse violente des prix du pétrole tablent sur une augmentation rapide des besoins des pays émergents en raison de la forte croissance de leur parc automobile et de la progression du transport aérien. Dans le même temps, ils considèrent que le pétrole de schiste atteindra rapidement ses limites d'autant plus que les cours seront bas durant une longue période. Le sous-investissement du secteur pétrolier serait la principale cause de ce choc. En deux ans, les investissements en exploration et en production de pétrole sont passés à l'échelle mondiale de 700 à 400 milliards de dollars. Le niveau élevé des stocks de pétrole masque la réalité des prix du pétrole. Ils atteignaient, fin 2016, au niveau de l'OCDE 4,7 milliards de barils contre une moyenne de 4,2 milliards en 2014.

La productivité en danger même si la France reste sur le podium

Selon l'OCDE, la progression du taux d'emploi, constaté ces dernières années, est la conséquence d'une augmentation du nombre de postes à temps partiel au sein des services. La France et les Etats-Unis sont les plus concernés par cette évolution. Cette structuration de l'emploi contribue à la baisse des gains de productivité. Si l'amélioration du taux d'emploi est considérée comme une bonne nouvelle, le fait qu'elle ne se traduise par une amélioration de la productivité du travail est préoccupant pour les perspectives économiques à long terme. Selon l'OCDE, la productivité demande de « travailler plus intelligemment » – ce que mesure la productivité multifactorielle – et non de « travailler plus dur ». Elle reflète la capacité d'une entreprise à mieux combiner ses facteurs de production pour produire davantage, grâce à de nouvelles idées, et à des innovations technologiques, de procédé et d'organisation, comme les nouveaux modèles économiques.

Or, la croissance de la productivité multifactorielle (PMF), un déterminant important de celle de la productivité du travail (mesurée en PIB par heure travaillée) avant la crise, continue de perdre de la vitesse dans de nombreux pays. S'agissant des membres du G7, elle a été négligeable aux États-Unis et au Royaume-Uni après la crise, et plus faible encore en France, ainsi qu'en Italie, où elle est négative depuis deux décennies. La croissance de la productivité multifactorielle a en revanche repris en Allemagne, au Canada et au Japon.

Le fléchissement général de la croissance de la productivité du travail résulte aussi de la faiblesse des investissements dans les machines et les équipements, en ralentissement

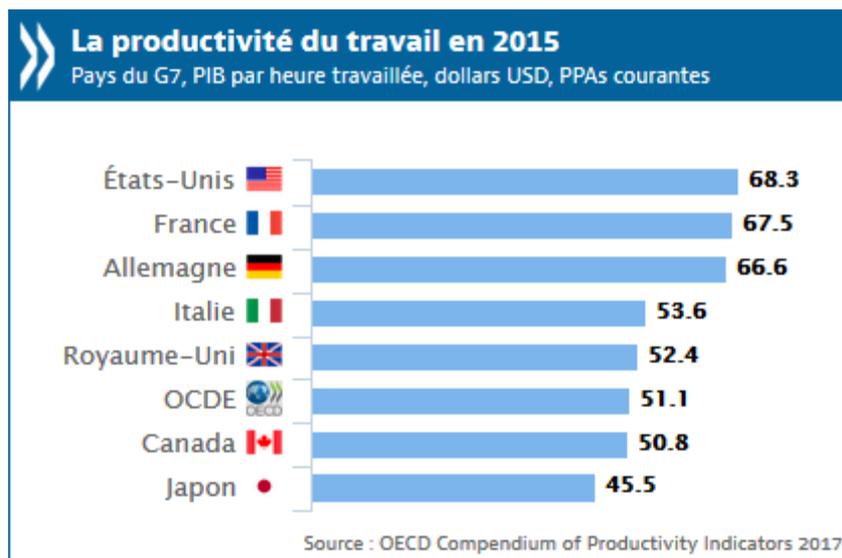
dans tous les pays du G7 depuis la fin de la crise. Les dépenses engagées par les entreprises dans les produits de la propriété intellectuelle – en particulier la recherche et le développement –, bien que plus résilientes, ont elles aussi ralenti par rapport à leurs niveaux d’avant la crise.

Ces dernières années, la fragilisation de la croissance de la productivité du travail a touché tous les secteurs. Les baisses ont toutefois été les plus marquées dans le secteur manufacturier, les services de l’information et des communications, la finance et les assurances.

Dans les pays de l’OCDE, la productivité du travail du secteur manufacturier a surtout ralenti ces dernières années en Corée, en Finlande et en République tchèque. Dans les services du secteur des entreprises, cette tendance est la plus notable en Estonie, en Grèce, en Lettonie et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni.

S’agissant des pays du G7, la productivité du travail a été la plus élevée aux États-Unis, où le PIB par heure travaillée s’établissait en 2015 à 68,3 dollars (à parités de pouvoir d’achat courantes) en 2015, juste devant la France, à 67,5 dollars, et l’Allemagne, à 66,6 dollars. C’est le Japon qui enregistre le plus faible niveau du G7, à 45,5 dollars, soit moins que la moyenne de l’OCDE, de 51,1 dollars. Malgré les problèmes que rencontre l’économie française, elle a réussi à maintenir un haut niveau de productivité. Cette productivité serait très concentrée sur le secteur manufacturier et sur le secteur financier.

Dans le secteur des services, la croissance de la productivité depuis la crise est généralement plus vigoureuse dans les petites entreprises que dans les grandes, même si ces dernières affichent un meilleur rythme de croissance de l’emploi. Dans le secteur manufacturier, la croissance de la productivité est de même ordre dans les grandes et les petites entreprises.



LE COIN DES TENDANCES

La croissance, une grande inconnue

Pourquoi l'économie mondiale a-t-elle stagné de l'an 1000 jusque dans les années 1760 (croissance moyenne de 0,1 % l'an) avant de connaître un léger frémissement avec une croissance de 0,3 % l'an de 1760 à 1870 et surtout une expansion sans précédent de 1870 à 2000 avec un taux de croissance annuelle de 1,5 % ? Pourquoi depuis les années 70, la croissance a-t-elle ralenti en occident avec une légère reprise aux États-Unis autour des années 2000 ? Depuis la grande récession de 2008, les pays émergents semblent être touchés par la diminution des gains de productivité. Faut-il y voir une convergence et comment s'explique-t-elle ?

Comment expliquer les écarts de croissance entre les pays, entre les différentes régions, comment expliquer les décalages dans le temps des phases de développement ? Force est de constater que ces questions n'ont pas toujours des réponses scientifiques.

La croissance repose essentiellement sur trois facteurs, le capital, le travail et la productivité globale des facteurs. L'amélioration de cette productivité est attribuée au progrès technique, un élément dont l'appréhension est toujours délicate.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, le produit par travailleur n'a pas augmenté en Angleterre de 1500 à 1800 selon les estimations réalisées par Angus Maddison. Les études de Gregory Clark soulignent que ce produit n'avait pas progressé de 1330/1340 à 1640. De même les salaires réels dans l'agriculture, toujours en Angleterre, sont restés stables de 1500 à 1800. Ils ont simplement augmenté de 33 % entre 1300 et 1800, soit sur 5 siècles. Durant cette longue période, les salaires ont augmenté grâce aux commerces et non grâce aux innovations. Dès qu'il y avait une remise en cause des échanges, les revenus baissaient. Napoléon a peut être rendu service, bien malgré lui, aux Anglais en instituant un blocus. Ils ont été dans l'obligation de trouver de nouvelles sources de revenus ce qui a contribué à accélérer la transformation de la société de marchands en société de capitalistes. À partir de 1820, une rupture avec l'ordre économique ancien est constatée. Cette rupture débute en Angleterre pour se diffuser plus ou moins rapidement en Europe et aux États-Unis. Les salaires réels progressent rapidement à partir des années 1820/1830. Le progrès technique qui était réservé aux Rois ou aux Nobles se diffuse au sein des populations. Entre 1820 et 1913, la productivité est multipliée par trois en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Cette augmentation n'est pas la simple expression de l'accumulation du capital. Elle repose sur la diffusion des connaissances, des compétences et un état d'esprit propice à l'innovation.

Certains considèrent que les voies et les moyens de transports ont permis le décollage économique. Or, s'il y a eu amélioration, les grands axes de transports datent de l'époque romaine. Les villes hanséatiques, les ports francs étaient des zones d'échanges depuis des siècles sans que cela ne débouche sur une augmentation substantielle de la productivité. L'accumulation de richesses n'est pas suffisante pour générer une croissance forte qui s'autoalimente. Ainsi, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas ou certaines villes italiennes ont connu au cours de leurs histoire des enrichissements rapides sans pour autant que leur croissance soit durable. Il y a même plutôt une

malédiction de la richesse importée. L'or des Indes ou les tulipes d'Amsterdam ont eu des effets sur longue période négatifs.

Il est admis de plus que la productivité générale des facteurs dépend non seulement des innovations mais aussi de la diffusion des techniques, des processus de production. Les technologies généralistes peuvent avoir des conséquences sur des secteurs a priori éloignés de celui qui en a été à l'origine. La propagation des nouvelles techniques et leurs effets sur la croissance peuvent être plus longs que ce que les économistes avaient tendance à admettre (David 1990). Henri Lepage en 1982, enrichit la définition de la croissance : «Le mot croissance n'est donc pas seulement synonyme d'accumulation croissante. Il est ainsi, d'abord et avant tout, l'expression d'un mouvement dynamique dont la caractéristique est de contraindre les producteurs à offrir aux consommateurs les moyens d'accéder à des "technologies" d'usage de leur temps de plus en plus efficientes. »

Les vagues de croissance que nous avons connues depuis le début du 19^{ème} siècle seraient selon Joseph Schumpeter l'œuvre des entrepreneurs qui élaborent des biens et des procédés nouveaux rendus possibles par le savoir scientifique. Avec sa théorie de création destructrice, il tend d'expliquer la marche du progrès.

En 1950, le niveau d'éducation moyen était aux États-Unis supérieur, de 2,2 ans, à celui de la zone euro quand en 1900 il était identique. Cet écart est imputable à l'effort public d'équipement en établissements scolaires et universitaires aux États-Unis entre 1910 et 1940 quand en Europe les inscriptions en études secondaires progressaient très lentement et que le retard en matière d'enseignement supérieur était très important. Si, depuis, l'Europe, a rattrapé le niveau américain pour le secondaire, elle reste en retrait en ce qui concerne le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur. Les États-Unis ont, par ailleurs, maintenu un important effort de recherche de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'aux années 90 du fait de la guerre froide (conquête spatiale et guerre des étoiles).

L'âge moyen du capital est un des éléments pouvant expliquer les variations de croissance (Solow 1962). Plus le capital est ancien, plus il est supposé moins productif. Depuis 1890, l'âge moyen varie de 4 à 9 ans. Aux États-Unis, il a baissé de 1890 à 1929, passant de 7,5 à 6 ans avant de remonter à 8,5 ans durant la grande dépression. Avec la Seconde Guerre mondiale, l'âge moyen a reculé pour revenir à 6 ans. Il resté stable entre 5 et 6 ans des années 50 aux années 2000. Depuis une quinzaine d'années, il est repassé à près de 7 ans. La zone euro a connu une phase de vieillissement durant la Seconde Guerre mondiale. Durant les 30 Glorieuses, l'âge moyen est tombé à 5 ans. Depuis les années 70, il remonte pour atteindre plus de 7 ans. L'âge moyen du capital connaît des variations plus rapides au Japon avec néanmoins une forte progression depuis 1970.

Malgré tout, les économistes considèrent que le niveau de formation et l'âge du capital physique expliqueraient 21 % de la hausse de la productivité générale des facteurs aux États-Unis, 17 % dans la zone euro, 25 % au Royaume-Uni et 26 % au Japon. La corrélation entre les vagues de productivité et les phases de rajeunissement du capital ou d'augmentation du niveau d'éducation n'est pas limpide.

La révolution industrielle serait née d'une accumulation d'innovations de rupture (machine à filer à énergie hydraulique, machine mécanisée à rouet, machine à vapeur...). Aussi-importantes soient-elles, elles ne peuvent pas expliquer à elles seules le triplement de la productivité des salariés. En outre, comment expliquer que la somme des innovations passées n'a eu aucun effet sur cette fameuse productivité. Ces inventions sont souvent l'œuvre de praticiens et non de scientifiques. Elles s'inscrivent dans des processus de modernisation.

La croissance serait avant tout le produit d'un contexte. Un environnement favorable à la prise de risque, à la créativité est une condition sine qua non à la réussite des innovations. À cet effet, une stabilité juridique est indispensable. Le succès des inventions repose sur leur diffusion au sein de multiples secteurs et leur adoption par une grande partie de la population. Les inventions de Léonard de Vinci étaient remarquables mais elles étaient avant tout des œuvres d'art au profit des souverains qu'il servait.

Pour des économistes comme Edmund Phelps, la croissance d'un pays repose sur un secteur diversifié des idées. Ce secteur comprend évidemment non seulement les inventeurs de produits et de biens mais aussi les financiers, les spécialistes du marketing, de la communication, etc. L'innovation pour avoir un effet sur l'économie doit donner lieu à des expérimentations, des évaluations et des révisions. Ce sont les pays qui disposent à la fois des foyers de création, de développement et de révision qui sont les mieux à même de générer une croissance auto-entretenu. Dans les pays avancés, l'innovation, au sens large du terme, absorberait 10 % du temps de travail total de la population. Edmunds Phelps considère à ce titre que les pays émergents et la Chine, en premier lieu, ne sont pas encore des centres de croissance au sens créatif du terme. Ils sont en phase de rattrapage mais ne génèrent pas de rupture au niveau de la productivité.

Le capitalisme moderne s'est construit sur les bases du capitalisme de marchands, celui qui a consolidé les droits de propriété, le financement à crédits, l'assurance et la responsabilité individuelle. Le capitalisme de marchands repose essentiellement sur la distribution de biens et de services existant quand le capitalisme moderne est fondé sur l'innovation et sur sa diffusion. L'important est que l'idée de progrès soit acceptée par un nombre croissant de personnes. La remise en cause du progrès, depuis une trentaine d'années, n'est peut-être pas sans lien justement avec la baisse des gains de productivité. L'idée est bien plus forte que le bien. Ainsi, le génie d'Henry Ford n'est pas d'avoir construit des voitures, ni d'avoir généralisé le travail à la chaîne mais d'avoir affirmé qu'il fallait que ses employés puissent s'acheter les voitures qu'ils produisaient. De même, l'iPhone n'est certainement pas, sur le plan technologique, le meilleur des Smartphone, mais par les idées qu'ils véhiculent il a changé la façon d'utiliser un téléphone.

La fin des pièces et des billets, c'est pour demain ?

La lutte contre la corruption, la tentation technologique, la nécessité de trouver de nouveaux impôts auront-elles raison de la monnaie fiduciaire ? Les pièces, les billets disparaîtront-ils au profit de l'argent numérique ? Certains pays d'Europe du Nord comme la Suède ou le Danemark sont tentés de franchir le cap et se sont engagés dans des programmes de réduction de l'argent liquide.

Cette révolution mettra-t-elle fin à des pratiques ancestrales. En effet, afin de faciliter les échanges, les hommes ont, très tôt, recouru à des moyens de paiement physiques. Ainsi, 3000 ans avant notre ère, la civilisation suméro-akkadienne utilise des biens pour commercer. Cela pouvait être du blé, des animaux ou des métaux. L'or s'est rapidement imposé en raison de sa rareté et de sa solidité. Il est ainsi fréquemment utilisé comme monnaie d'échange sous la Troisième dynastie d'Ur en Mésopotamie, 2000 ans avant notre ère. Dans l'Antiquité gréco-romaine, les scribes notent l'ensemble des prix en faisant référence au shekel qui est une unité de poids d'argent.

La France, le pays du chèque, de la carte bleue et de l'argent liquide

En France, le nombre de distributeurs diminue, quand dans le même temps les moyens de paiement scripturaux, enregistrent une croissance de plus de 10 % par an.

Les espèces restent néanmoins le moyen de paiement le plus utilisé en ce qui concerne les transactions. 55 % d'entre-elles sont payées, en France, avec des pièces et des billets. Ce ratio est de 60 % au Royaume-Uni, de 75 % en Allemagne et de 89 % en Italie. La Suède et la Finlande sont, en revanche, à moins de 50 %. Mais, en volume, seulement 5 % des transactions sont payées en monnaie fiduciaire. Les billets et les pièces sont utilisés pour les achats du quotidien. Pour réaliser leur paiement avec des espèces, les Français peuvent compter sur plus de 58 000 distributeurs de billets. Ils effectuent en moyenne plus de 24 retraits par an et ont retiré près de 125 milliards d'euros. Si le nombre de retraits diminue (-1,1 % en 2014), le montant des sommes retirées augmente (+1,8 %).

La carte paiement est le moyen de paiement le plus utilisé en volume. Elle a franchi en 2014 la barre symbolique des 50 % des paiements scripturaux. En 2015, ce taux est passé à 51 %. La progression a été de près de 10 % par an depuis plusieurs années. La France figure parmi les pays européens qui utilisent le plus ce moyen de paiement (l'Allemagne 19 %, le Royaume-Uni 61 %, la zone euro 40 %, l'Union européenne 46 %).

81 millions de cartes étaient, en 2014, en circulation en France. Elles ont donné lieu à 9,5 milliards de paiement pour un montant de 445 milliards d'euros. Selon un sondage réalisé par Opinion Way, en 2016, la carte est le moyen de paiement préféré par les Français qui déclarent l'utiliser en priorité et dès que c'est possible.

Si le porte-monnaie électronique a été un échec (carte dédiée aux petits achats), le paiement sans contact associé à la carte de paiement traditionnel semble rencontrer son public. Au mois de mai 2016, 61 % des cartes étaient dotées de cette faculté et sur ce seul mois, 46 millions de transactions sans contact avaient été enregistrées pour un montant total de près de 500 millions d'euros. Plus de 500 000 commerçants acceptent ce mode de paiement qui est limité à 20 euros mais qui devrait passer à 30 euros au cours de l'automne 2017.

La fraude pour les paiements par carte reste très faible au regard du nombre de transactions et des montants. L'Observatoire de la Sécurité des Cartes de Paiement a dans son dernier rapport indiqué que le taux de fraude était de 0,043 %, en baisse en 2015 par rapport à 2014. Pour les paiements sans contact, le taux est encore plus faible, 0,019 %.

Les Français, à la différence des Allemands, ne sont des adeptes des virements. 19 % des paiements sont réalisés par virement, en France, contre 48 % en Allemagne et 26 % en moyenne au sein de la zone euro. Le recours au virement augmente depuis trois ans par l'entremise du SEPA (Single Europa Payment Europa ou Espace Unique de Paiements en Euros) et du fait que de plus en plus d'entreprises et d'administrations incitent les clients et les contribuables à utiliser ce mode de paiement. Les virements et prélèvements SEPA, à travers l'adoption d'une norme commune au sein de l'Union européenne, permettent d'effectuer des paiements de manière électronique aussi bien en France qu'au sein des autres pays européens (Union européenne + Suisse + Liechtenstein + Norvège + Monaco + Islande).

La faible utilisation des virements s'explique également par la place importante occupée dans notre pays par le chèque. En effet, les Français émettent plus des deux tiers des chèques au sein de l'Union européenne (68,5 %). Leur gratuité explique leur succès dans notre pays. Ils ont été longtemps considérés comme le moyen de paiement traditionnel pour tous les achats dépassant la centaine d'euros. Le montant moyen des paiements par chèque pour les ménages étaient, en 2009, de 275 euros.

Les prélèvements progressent surtout depuis l'adoption du SEPA. La France arrive en 3^e position (16,5 % en montant et 16,2 % en nombre de transactions) juste derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne.

La France est le deuxième pays au monde, après les États-Unis, pour l'émission de chèques. En 2009, chaque Français signait plus de 50 chèques quand un Britannique en signait 21, l'Américain, de son côté, en signait 79.

La multiplication des fraudes et le développement des cartes de paiement entraînent leur lente décline. Si les commerçants ont longtemps freiné l'essor des cartes compte tenu des frais qu'ils devaient supporter, ils se sont rangés à son usage pour échapper à la problématique des chèques impayés. De ce fait, aujourd'hui, de plus en plus de commerces refusent les chèques quand la quasi-totalité s'est équipée en terminaux à cartes. En 2014, 2,5 milliards de chèques ont été émis en France, en baisse de 5 % par rapport à 2013. En valeur, la chute atteint 13 %. En une dizaine d'années, le poids des chèques a diminué de moitié essentiellement au profit des cartes de paiement.

Le chèque est avant tout utilisé pour payer les achats de voiture et leur entretien. Il est fréquemment choisi comme moyen de paiement pour régler les dépenses d'hypermarchés, les impôts, les loyers d'habitation, les assurances, l'électricité, les restaurants et les hôtels, les médicaments et les médecins.

La monnaie électronique connaît un essor médiatique qui attend de se concrétiser dans la réalité. Les paiements via des systèmes de paiement Paypal ou par l'intermédiaire de son téléphone (ApplePay) restent marginaux, inférieurs à 0,5 % des transactions. Au Royaume-Uni, leur poids atteint 3 %. En 2014, en France, 53 millions de transactions en monnaie numérique ont été comptabilisées portant sur 240 millions d'euros. Si la France apparaît en retard en la matière, le taux de progression est important avec un doublement d'une année sur l'autre.

Le chèque et l'argent liquide dans le collimateur

Depuis des années, une bataille contre le chèque est engagée. Il est considéré comme coûteux et peu fiable. Coûteux car il nécessite de nombreuses manipulations. De sa conception à son acheminement jusqu' à sa perception, il mobilise de la main d'œuvre et de la logistique. En outre, considéré comme un moyen de paiement universel, les banques ont dû se résoudre de maintenir sa gratuité relative. En effet, chaque client d'une banque doit pouvoir disposer gratuitement d'un chéquier ce qui n'interdit pas la perception de frais de tenue de compte et de frais sur certaines opérations (envoi, opposition, etc.). Le chèque est récusé par un nombre croissant de commerçants en raison des fraudes dont il fait l'objet. 5 % des chèques émis sont rejetés et enregistrés comme tels dans le fichier central des chèques. 1,5 million de personnes seraient, en France, interdites de chèquiers ce qui représentent 3 % de la population adulte.

Afin de lutter contre la fraude, les pouvoirs publics ont réduit la durée de validité des chèques à 6 mois contre un an auparavant. Avec la multiplication des offres sur Internet de cartes à frais nuls ou réduits, la question du maintien du chèque au nom de sa gratuité devrait disparaître progressivement.

La limitation des paiements en liquide est un autre cheval de bataille des pouvoirs publics. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2015, les résidents français ne peuvent régler leurs achats en pièces et en billets s'ils dépassent 1000 euros.

La BCE a décidé de retirer progressivement les billets de 500 euros et de ne plus en émettre.

Les pays d'Europe du Nord et notamment la Suède ont lancé des opérations « cashless society ». Le Gouvernement suédois a accordé aux commerçants la possibilité de refuser le paiement en argent liquide. De nombreux établissements publics ne permettent que le paiement par carte, soit via des applications dédiées au paiement en ligne. Le volume d'espèces décroît en Suède. Il ne représente plus que 2,1 % du PIB contre 10 % en moyenne au sein de la zone euro et 8 % aux États-Unis.

Le recours à la monnaie numérique soulève le problème d'exclusion d'une partie de la population. Les personnes non connectées pourraient être marginalisées faute d'accès aux modes de paiement numériques. Les plus pauvres, les personnes âgées, les personnes non connectées, les personnes réfractaires au numérique seraient ainsi dans l'incapacité de régler leurs achats.

La suppression de l'argent liquide est avancée pour lutter contre les activités frauduleuses, travail illégal, trafic en tout genre, etc. Il n'est pas étonnant que les pays d'Europe du Nord qui soient en pointe en la matière. La lutte contre la corruption et leur volonté de mettre un terme à certaines activités déviantes sont au cœur des politiques publiques que leurs gouvernements mènent depuis des années. En ne réglant les achats que par des moyens électroniques, les pouvoirs publics auraient la possibilité de tracer les flux d'argent, de déceler des sources de revenus illégales de leurs concitoyens. Ils pourraient plus facilement prélever l'impôt. Les banques ou les autorités publiques seraient à la tête d'informations monnayables concernant la vie au quotidien de leurs clients ou de leurs citoyens. Cet argument est en soi peu recevable car, compte tenu des volumes d'opérations réalisées par l'intermédiaire des cartes de paiement ou par

virement, les banques disposent déjà d'éléments fiables permettant de déterminer des profils d'acheteurs. Ils ne leur manquent que les courses du quotidien mais le paiement sans contact devrait leur permettre de palier à cette faille.

La suppression totale de l'argent liquide ne saurait, en soi, constituer un gage de suppression des activités illégales. Les mafias ont déjà investi le champ des nouvelles technologies. Le recours à des monnaies parallèles, le Bitcoin, par exemple, permet de contourner les moyens de paiement légaux. De même, elles ne manquent pas d'exploiter le « dark web » pour réaliser des transferts financiers en dehors des circuits légaux. L'État Islamiste a eu recours à de tels moyens pour se financer et pour vendre une partie de son pétrole. L'éradication de l'argent liquide ne ferait donc pas disparaître le travail au noir, l'argent sale ; elle entraînerait certainement l'apparition de nouvelles méthodes de financement. Par ailleurs, les activités économiques humaines ne doivent-elles pas comporter une certaine dose si ce n'est d'illégalité mais du moins de souplesse pour fonctionner correctement ?

La France, le pays du camping

La France dispose du premier parc européen de places de camping. Ainsi, en 2016, notre pays comptait 7 800 campings touristiques et 710 000 emplacements. Au niveau mondial, elle se situe derrière les États-Unis. Entre 2010 et 2016, le nombre de campings est globalement stable, mais le nombre d'emplacements diminue de 2,1 %.

Les campings connaissent une évolution assez rapide. Après la montée en gamme durant les années 90/2000 avec des possibilités de raccordement à l'eau, à l'électricité, ils proposent de plus en plus de services collectifs et des emplacements pré-équipés. Ils proposent ainsi de moins en moins un emplacement brut et de plus en plus un cocktail de services ou de solutions.

La réduction du nombre de campings s'explique par la pression foncière dans certaines zones touristiques mais aussi par la transformation d'emplacements nus (accueillant des tentes ou caravanes) en emplacements équipés de structures fixes (bungalows ou autres). Ces derniers mobilisent une surface plus importante et accueillent en moyenne davantage de touristes. Ainsi, sur la période, le nombre d'emplacements nus décroît de 10 %, tandis que celui des emplacements équipés progresse de 20 %, pour atteindre 30 % des capacités.

Au niveau des services collectifs, les campings proposent aux touristes des activités sportives ou de loisirs (plan d'eau, piscine, centre aquatique, golf, accrobranche, etc.), mais aussi des services de proximité (restauration, supérette, accueil d'enfants, etc.). Les services des campings se rapprochent ainsi de ceux des villages de vacances.

Avec l'allongement de la saison touristique qui désormais s'étale de mai à octobre, les campings ont augmenté leurs jours d'ouverture. Les retraités et les jeunes actifs fréquentent de plus en plus les campings en dehors des vacances scolaires. En outre, les campings équipés offrent des hébergements utilisables toute l'année.

Le camping, une activité en forme

En 2016, les campings ont comptabilisé 112 millions de nuitées ce qui les placent en deuxième position derrière les hôtels (200 millions de nuitées). Depuis 2010, les nuitées sont en hausse dans les campings (+ 7,5 %) quand elles stagnent dans les hôtels et reculent dans les autres hébergements collectifs touristiques. Les nuitées des campings s'accroissent le plus nettement dans l'avant-saison et l'après-saison. Malgré tout, elles sont les plus importantes en août avec un taux d'occupation de 61 %, et même de 90 % sur certains littoraux.

En 2016, les nuitées sur les emplacements équipés représentent 49 % de la fréquentation des campings (41 % en 2010). Elles augmentent fortement (+ 31 % entre 2010 et 2016), portées principalement par la croissance de l'offre (+ 28 %).

En 2016, les campings situés sur le littoral réalisent la majorité des nuitées (55 %). Mais ces dernières années, l'offre progresse plus vite en milieu rural et en milieu urbain. Les places disponibles ont tendance à baisser sur le littoral en raison de la montée en gamme des établissements et de la pression foncière. En outre, le tourisme rural et urbain se développe plus rapidement que celui sur le littoral surtout en ce qui concerne le hors-saison.

Le camping attire des touristes étrangers de proximité

Les touristes étrangers réalisent 32 % des nuitées, à peine moins que dans les hôtels (35 %). Ils se tournent moins que les Français vers les emplacements équipés : 36 % d'entre eux y séjournent, contre 56 % des Français. Les nuitées étrangères augmentent moins (+ 2 % entre 2010 et 2016) que celles des résidents (+ 10 %). La clientèle étrangère choisit plus souvent les campings haut de gamme que la clientèle française. Les touristes étrangers viennent en France avec leur caravane ou avec leur camping-car quand les Français sont de plus en plus nombreux à opter pour des emplacements équipés. Côté destinations, les touristes en provenance d'autres pays, notamment des Pays-Bas et du Royaume-Uni, se dirigent davantage vers les campings ruraux (24 %) que les résidents (16 %). De même, les non-résidents, surtout ceux en provenance des Pays-Bas et de Belgique, sont proportionnellement plus nombreux à privilégier les massifs montagneux que les Français. Enfin, ils optent également plus souvent pour les campings urbains, qui attirent 11 % d'entre eux (7 % pour les Français). À l'inverse, les touristes étrangers séjournent moins souvent sur le littoral (45 % contre 59 % pour les résidents). En particulier, ils sont moins attirés que les Français par les littoraux de Bretagne, de Charente-Maritime et des Pays de la Loire. En revanche, ils sont aussi présents qu'eux sur le littoral méditerranéen et nord-normand.

Dans les campings français, sept pays sont à l'origine de 95 % des nuitées des touristes non-résidents : Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, Espagne et Italie. Les touristes non-résidents vont d'abord dans les régions les plus proches de leur pays. Le littoral des Hauts-de-France attire ceux en provenance de Belgique, et la Normandie davantage ceux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et du Danemark. Le littoral méditerranéen est particulièrement apprécié des touristes venant d'Italie, d'Allemagne et de Suisse. Sept campeurs italiens sur dix choisissent cette destination, en particulier la Corse. Enfin, les touristes venant d'Espagne se dirigent plutôt vers le littoral basque-aquitain, qui accueille 36 % d'entre eux. Les campings n'attirent pratiquement pas la

clientèle extra-européenne (1 %), contrairement aux hôtels (un tiers des nuitées étrangères). Cette situation est assez logique, les touristes non-européens arrivent avant tout en France par l'avion et disposent d'un budget vacances plus élevés les amenant à privilégier les hôtels ou les locations sur les plateformes collaboratives.

Le camping règne sur la côte atlantique, en Occitanie et en Corse

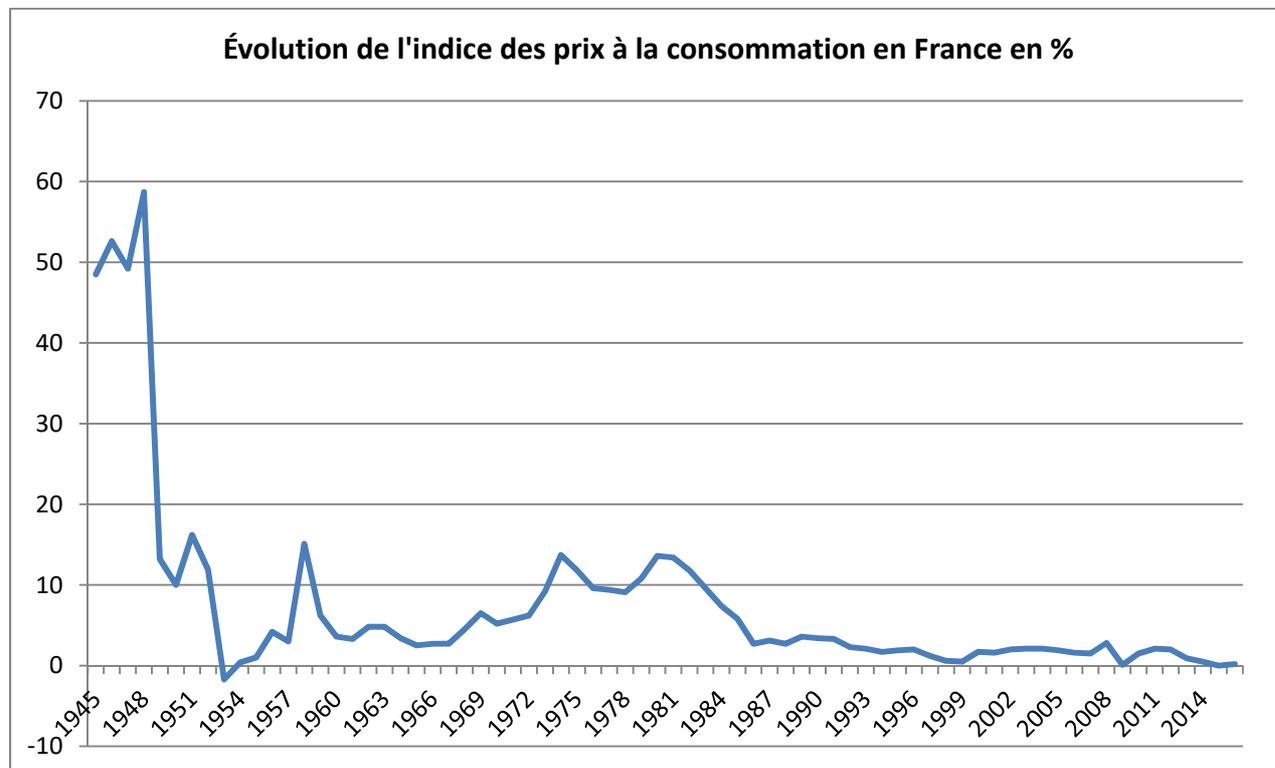
Parmi les hébergements collectifs touristiques, les campings disposent de l'offre de logements (emplacements, chambres ou appartements) la plus importante : 46 % des hébergements offerts en août, devant les hôtels (41 %) et les autres hébergements collectifs touristiques (13 %). Ils représentent plus de 50 % de l'offre dans les espaces ruraux, sur le littoral et dans les massifs ne disposant pas de stations de ski. À l'opposé, leur part est faible en zone urbaine (4 % des capacités en Île-de-France et 16 % dans les territoires urbains de province). Sur le littoral, l'offre des campings représente plus de 75 % de l'offre de logements sur les littoraux charentais, vendéens, landais et girondins. Sur le littoral méditerranéen, l'offre des campings représente 33 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 50 % en Corse et 80 % en Occitanie.

Le camping privé l'emporte

Les campings privés gagnent des parts de marché face aux campings gérés par des associations ou des collectivités locales. Ces derniers ne représentent aujourd'hui qu'un quart des établissements. Ils sont plus petits que les campings privés (70 emplacements contre 98 en moyenne). Ils ne constituent qu'un cinquième de l'offre et un vingtième des emplacements équipés. La moitié de ces campings associatifs se positionne sur l'entrée de gamme (contre 20 % pour les campings privés) ; inversement, seuls 3 % d'entre eux sont dans le haut de gamme (respectivement 21 %). Les taux d'occupation sont inférieurs à ceux des campings privés, en raison notamment d'une localisation plus rurale que littorale, de leur moindre classement et du poids important des emplacements nus.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Entre la perception et la réalité, il peut y avoir un monde

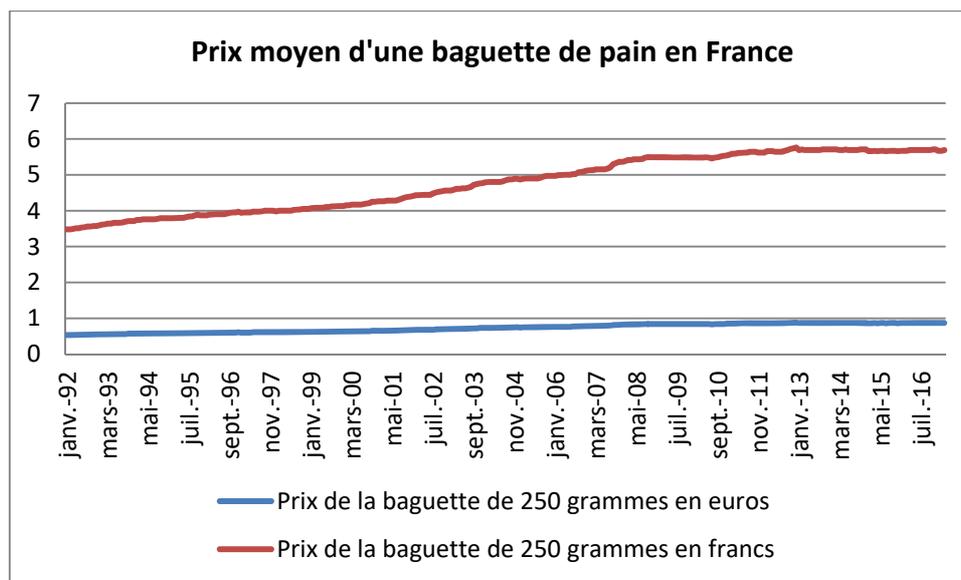


Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire en 2002, les prix à la consommation n'ont, en France, augmenté que de 1,4 % en moyenne par an. Cette augmentation tranche avec celle des années 70 et 80 ainsi qu'avec celle de l'après-guerre. De 1945 à 1985, l'inflation moyenne annuelle a été de plus de 10 % (+ 10,1 %). Une décrue s'était amorcée dès le milieu des années 80. En effet, entre 1986 et 2001, le taux d'inflation moyen annuel a été de 2,1 %. Cette diminution de l'indice des prix était la conséquence de politique désinflationniste mise en œuvre dans la très grande majorité des pays occidentaux, du contre-choc pétrolier et des engagements pris dans le cadre du Traité de Maastricht. Cette phase d'inflation modérée perdure depuis. La France qui avait acquis, après-guerre, une tradition inflationniste est depuis 15 ans dans la moyenne de la zone euro (+ 1,7 % en moyenne par an). La période actuelle se caractérise par ailleurs, par de faibles fluctuations des prix d'une année sur l'autre. Au cours des quinze dernières années, l'inflation n'a ainsi dépassé le seuil de 2,0 % qu'à quatre reprises (2003, 2004, 2008 et 2011), avec des causes extérieures en général bien identifiées, telles que les variations des conditions climatiques (produits alimentaires frais, en 2003, 2004 et 2008), l'environnement géopolitique (produits pétroliers, 2008 et 2011) ou des décisions de santé publique (tabac). Inversement, l'inflation a quasiment stagné en 2009, 2015 et 2016, avec à chaque fois un effet prépondérant du repli des cours internationaux de matières premières, notamment du pétrole.

Depuis 2002, l'indice d'inflation sous-jacente, qui exclut ces composantes volatiles de l'indice des prix, est lui aussi devenu peu fluctuant et modéré (+ 1,2 % en moyenne depuis 2002, + 0,5 % depuis 2013).

Les Français considèrent toujours que l'euro a été générateur d'inflation lors de son introduction. Certes, la conversion a pu dans certains secteurs d'activité entraîner des ajustements tarifaires mais ces derniers restent limités comme en témoigne ci-dessous l'exemple de la baguette de pain. Il y a donc un écart non négligeable entre le ressenti et la réalité. Les consommateurs sont plus sensibles aux augmentations des prix qu'aux baisses. Des petites hausses sur des produits du quotidien sont plus visibles que de fortes baisses sur des achats non récurrents. Sur ces quinze années, il faut également prendre en compte la montée en puissance des dépenses pré-engagées qui donnent l'impression que le pouvoir d'achat diminue. L'augmentation des prix de l'immobilier concourt tout particulièrement à cette appréciation.

Selon l'INSEE, les évaluations menées à partir des données microéconomiques de prix ont conclu à un impact modéré du passage à l'euro, de l'ordre de + 0,1 % à + 0,2 % sur les prix soit l'épaisseur du trait.



LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Lundi 29 mai

En **Espagne**, sera publiée **la première estimation de l'indice des prix** du mois de mai.

Au **Japon**, seront communiqués **le taux de chômage, la dépense des ménages, les ventes au détail** du mois d'avril.

Mardi 30 mai

En **France**, **une deuxième évaluation du PIB** du 1^{er} trimestre sera rendue publique. **Les dépenses de consommation** du mois d'avril seront connues. **Le taux d'inflation** pour le mois de mai sera également publié.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **les prix des maisons** du mois de mai.

En **Italie**, il faudra regarder **le taux d'inflation** du mois de mai.

Pour **l'Union européenne**, seront publiés **les indices sur la confiance dans l'industrie, sur le climat économique, sur le climat des affaires et sur le sentiment des services** pour le mois de mai.

En **Allemagne**, sera attendu **le taux d'inflation** du mois de mai.

Aux **États-Unis**, seront communiqués **les dépenses de consommation, les revenus et l'indice des prix** du mois d'avril. **L'indice Redbook du 26 mai et celui des prix des maisons S&P-Cas Shiller** de mars seront connus.

Au **Japon**, **la production industrielle** du mois d'avril sera publiée.

Mercredi 31 mai

L'indice PMI non manufacturier sera publié pour la **Chine**.

Au **Japon**, il faudra suivre **les mises en chantier et les commandes de construction** du mois d'avril.

En **Allemagne**, il faudra regarder **les ventes au détail** du mois d'avril et **le taux de chômage** du mois de mai.

Le **taux de chômage** du mois d'avril et le **taux d'inflation** du mois de mai seront communiqués pour **l'Union européenne**.

Aux **États-Unis**, **l'indice des directeurs d'achat de Chicago** de mai sera rendu public. Seront communiquées **les promesses de vente de maison** du mois d'avril et **les variations de stock de pétrole**. **Le Livre Beige de la Fed** sera publié.

Jeudi 1^{er} juin

L'**indice PMI manufacturier** sera rendu public pour **le Japon, la Chine, l'Espagne, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Union européenne, le Canada et les États-Unis**.

En **France**, seront rendues publiques **les immatriculations de véhicules neufs** du mois de mai.

Le **taux de croissance du PIB de la Suisse** pour le 1^{er} trimestre sera rendu public.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **les dépenses de construction** d'avril et **les ventes de véhicules** du mois de mai.

Vendredi 2 juin

Au **Japon**, sera connu **l'indice de confiance des consommateurs**.

En **Espagne**, **la variation du chômage** de mai sera publiée.

Au **Royaume-Uni**, sera rendu public **l'indice PMI construction**.

Aux **États-Unis**, **le taux de chômage, le revenu horaire, le taux de participation au marché du travail et les heures hebdomadaires** de mai seront communiqués. La **balance commerciale** d'avril sera publiée.

.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> <i>2016</i>	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB sur un an en % <i>(mars 2017)</i>	0,8	1,8	1,0	3,0	1,7	2,1
Inflation <i>en % -mars</i> <i>2017</i>	1,4	1,5	1,4	2,1	1,9	2,3
Taux de chômage <i>en % -</i> <i>mars.2017</i>	10,1	3,9	11,7	18,2	9,5	4,5
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,4	42,7	47,9	42,3
Solde public <i>en % du PIB</i> <i>2016</i>	-3,3	+0,6	-2,3	-4,7	-1,7	-3,4
Dette publique <i>en % du PIB</i> <i>2016</i>	96,4	68,2	132,8	99,7	91,5	84,8
Balance des paiements courants <i>en % du PIB</i> <i>mars 2017</i>	-1,2	8,4	2,5	2,1	3,4	-4,4
Échanges de biens <i>en % du PIB –</i> <i>fév. 2017</i>	-2,5	7,9	2,9	-1,8	2,4	-8,4
Parts de marché à l'exportation <i>en % 2017</i>	3,0	8,0	2,7	1,7	25,3	2,4
variation depuis 1999 <i>en %</i>	-49,5	-20,8	-39,7	-17,1	-26,7	-52,5

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Guez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un lecteur : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 lecteurs : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : **LORELLO ECO DATA**
Virement bancaire : **LORELLO ECO DATA**
IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 BIC : BNPAFRPPNIC

Adresse de facturation

Nom -----
-
Prénom -----
-
Fonction: -----
-
Organisme: -----
-
Adresse: -----
--

Code Postal -----Ville -----
--
Tél.: -----
E-mail:-----
-